

s'aggrave de jour en jour. Depuis trois ans, la guerre est ouverte entre l'épiscopat et le gouvernement qui, comme celui de la France, n'est que l'humble serviteur des francs-maçons dévoués à la juiverie.

Le litige portait à l'origine sur le baptême des enfants issus de mariages mixtes ; question au sujet de laquelle le gouvernement judaïco-maçonnique avait légiféré dans un sens hostile à l'Eglise catholique.

Le clergé avait dès le début refusé, d'accord avec les évêques, de se soumettre à la loi, qui faisait des curés catholiques quelque chose comme des secrétaires des pasteurs protestants, dans tous les cas où ils avaient à baptiser des enfants issus de mariages mixtes. La résistance du clergé provoqua la fureur du gouvernement, et M. Tisza, puis M. Weckerlé, eurent recours aux gendarmes, aux tribunaux et aux geôliers pour briser l'opposition du clergé catholique.

Rien n'y fit. Le mouvement catholique et la résistance du clergé trouvèrent, au contraire, des forces nouvelles dans les persécutions. L'épiscopat avait demandé au Saint-Siège d'approuver son attitude et Léon XIII lui donna raison.

La loge décida de continuer sa campagne contre l'Eglise. Monsieur Weckerlé prépara une loi sur le mariage civil obligatoire, chose inconnue jusqu'ici en Hongrie, et une loi sur l'enseignement neutre, non moins obligatoire.

Jusque-là, l'empereur avait laissé faire, tout en avertissant son ministère, à maintes reprises, qu'il désapprouvait l'exécution rigoureuse d'une loi anticatholique que la Loge et la juiverie l'avaient forcé de signer au lendemain de la bataille de Königgratz, sous la menace des canons prussiens et d'une révolution hongroise.

A l'apparition des nouveaux projets de lois anticatholiques de M. Weckerlé, François-Joseph changea d'attitude : il refusa net d'autoriser le ministère à porter ces projets devant la Chambre.

La fureur de la Loge ne fut pas moins grande que la joie des catholiques. De part et d'autre une propagande acharnée fut organisée, et Weckerlé fut sommé par les sectaires de vaincre, coûte que coûte, la résistance du monarque. Le chef de cabinet soumit donc de nouveau ses projets, plus ou moins remaniés, à la signature royale ; mais voilà des mois que les documents reposent sur la table de l'empereur François-Joseph.

Pendant ce temps, le peuple catholique faisait des efforts